

Budget exécuté 2010 (Conseil du 12 avril 2011)

Compte de résultat prévisionnel en M€

CHARGES	Crédits ouverts	Crédits exécutés
« Section I		
Financement des établissements ou services sociaux et médico-sociaux »	16 466,1	16 514,6
« Sous-Section 1		
Établissements et services accueillant des personnes handicapées »	8 256,7	8 448,3
▪ Remboursement aux régimes d'assurance maladie (OGD)	8 203,5	8 401,2
▪ Groupe d'entraide mutuelle (GEM)	24,0	24,0
▪ Agence nationale d'évaluation des ets et services médico-sociaux (ANESM)	0,7	0,8
▪ Agence nationale pour l'appui à la performance (ANAP)	0,5	0,5
▪ Opérations diverses	23,5	21,7
▪ Excédent	4,5	0,0
« Sous-Section 2		
Établissements et services accueillant des personnes âgées »	8 209,4	8 066,3
▪ Remboursement aux régimes d'assurance maladie (OGD)	8 179,4	7 953,5
▪ Agence nationale d'évaluation des ets et services médico-sociaux (ANESM)	1,3	1,3
▪ Agence nationale pour l'appui à la performance (ANAP)	0,5	0,5
▪ Opérations diverses	28,3	27,2
▪ Excédent	–	83,7
« Section II		
Allocation personnalisée d'autonomie (APA) »	1 571,4	1 573,6
▪ Concours versés aux départements (APA)	1 549,7	1 536,2
▪ Congé de soutien familial	0,5	0,0
▪ Opérations diverses	21,2	37,4
« Section III		
Prestation de compensation et Maisons départementales des personnes handicapées »	594,8	596,4
▪ Concours versés aux départements (PCH)	506,3	501,9
▪ Concours versés aux départements (MDPH 2010)	60,0	60,0
▪ Régularisation concours versés aux départements (MDPH 2009)	–	5,0
▪ Majoration AEEH (versement CNAF)	10,7	11,5
▪ Congé de soutien familial	0,5	0,0
▪ Opérations diverses	17,4	17,9
« Section IV		
Promotion des actions innovantes et renforcement de la professionnalisation des métiers de service »	163,9	179,7
« Sous-section 1		
Personnes âgées »	149,0	158,8
▪ Dépenses modernisation, professionnalisation et formation	66,0	81,6
▪ Plan métier	7,0	0,4
▪ Fonds d'aide aux départements	75,0	75,0
▪ Opérations diverses	1,0	1,7
▪ Excédent	–	0,0
« Sous-section 2		
Personnes handicapées »	14,9	20,9
▪ Dépenses modernisation, professionnalisation et formation	11,9	20,5
▪ Plan métier	3,0	0,1
▪ Excédent	–	0,2

PRODUITS	Crédits ouverts	Crédits exécutés
« Section I Financement des établissements ou services sociaux et médico-sociaux »	16 466,1	16 514,6
« Sous-section 1 Établissements et services accueillant des personnes handicapées »	8 256,7	8 448,3
▪ Contribution solidarité autonomie (14 % CSA)	315,3	313,5
▪ Contribution des régimes d'assurance maladie (ONDAM)	7 941,4	7 947,1
▪ Reprise provision ANESM	–	0,2
▪ Déficit	0,0	187,5
« Sous-section 2 Établissements et services accueillant des personnes âgées »	8 209,4	8 066,3
▪ Contribution solidarité autonomie (40 % CSA)	900,8	895,6
▪ Contribution des régimes d'assurance maladie (ONDAM)	7 267,0	7 170,4
▪ Reprise provision ANESM	–	0,3
▪ Déficit	41,6	0,0
« Section II Allocation personnalisée d'autonomie (APA) »	1 571,4	1 573,6
▪ Contribution solidarité autonomie (20 % CSA)	450,4	447,8
▪ Contribution sociale généralisée (94 % CSG)	1 049,0	1 054,3
▪ Contribution des régimes d'assurance vieillesse	67,0	66,6
▪ Produits financiers	5	4,9
« Section III Prestation de compensation et Maisons départementales des personnes handicapées »	594,8	596,4
▪ Contribution solidarité autonomie (26 % CSA)	585,5	582,1
▪ Produits financiers	5,0	4,9
▪ Reprise provision MDPH	0,0	5,0
▪ Déficit	4,3	4,3
« Section IV Promotion des actions innovantes et renforcement de la professionnalisation des métiers de service »	163,9	179,7
« Sous-section 1 Personnes âgées »	149,0	158,8
▪ Contribution sociale généralisée (6 % CSG)	67,0	67,3
▪ Produit exceptionnel	–	0,2
▪ Reprise de provisions	–	32,2
▪ Déficit	82,0	59,1
« Sous-section 2 Personnes handicapées »	14,9	20,9
▪ Prélèvement sur la sous-section 1 de la section I	11,9	11,8
▪ Reprise de provisions	–	9,1
▪ Déficit	3,0	0,0

CHARGES	Crédits ouverts	Crédits exécutés
« Section V Autres dépenses en faveur des personnes en perte d'autonomie »	385,5	409,5
« Sous-section 1 Actions en faveur des personnes âgées »	281,0	287,1
▪ Dépenses d'animation, prévention et études	10,0	14,9
▪ Charges prévisionnelles « animation, prévention, études » sur ex. antérieurs	0,0	3,7
▪ Plan Alzheimer - expérimentation	0,0	6,9
▪ Charges prévisionnelles « PAM 2006-2007, PAI 2008-2009, CPER et RL »	150,0	161,2
▪ Plan d'aide à l'investissement des établissements 2010	121,0	100,5
▪ Excédent		0,0
« Sous-section 2 Actions en faveur des personnes handicapées »	104,5	122,3
▪ Dépenses d'animation, prévention et études	10,0	10,0
▪ Charges prévisionnelles « animation, prévention, études » sur ex. antérieurs	0,0	2,0
▪ Dépenses emplois STAPS	0,0	3,9
▪ Charges prévisionnelles « PAM 2006-2007, PAI 2008-2009, CPER et RL »	64,5	76,3
▪ Plan d'aide à l'investissement des établissements 2010	30,0	30,1
▪ Excédent		0,0
« Section VI Frais de gestion de la Caisse »	17,9	13,4
▪ Dépenses de fonctionnement/CNSA	8,8	5,4
▪ Dépenses de personnel/CNSA	8,7	7,9
▪ Excédent	0,4	0,1
Total des charges du compte prévisionnel	19 145,1	19 157,9
Excédent		0,0
Total équilibre du compte	19 145,1	19 157,9
Total des frais de collecte ACOSS CSA + CSG	14,5	14,3
Total atténuation de recettes	27,0	46,6

PRODUITS	Crédits ouverts	Crédits exécutés
« Section V Autres dépenses en faveur des personnes en perte d'autonomie »	385,5	409,5
« Sous-section 1 Actions en faveur des personnes âgées »	281,0	287,1
▪ Prélèvement sur la sous-section 2 de la section I	10,0	10,0
▪ Reprise de provisions	0,0	16,5
▪ Reprise de provisions « Plan d'aide à la modernisation et à l'investissement »	150,0	161,2
▪ Déficit	121,0	99,4
« Sous-section 2 Actions en faveur des personnes handicapées »	104,5	122,3
▪ Prélèvement sur la section III	10,0	10,0
▪ Reprise de provisions	0,0	10,0
▪ Reprise de provisions « Plan d'aide à la modernisation et à l'investissement »	64,5	76,7
▪ Produit exceptionnel		0,2
▪ Déficit	30,0	25,4
« Section VI Frais de gestion de la Caisse »	17,9	13,4
▪ Contributions des sections I à IV-1 pour frais de caisse/CNSA	17,8	13,3
▪ Produit exceptionnel (dont remboursement M. A. D.)	0,1	0,1
Total des produits du compte prévisionnel	18 868,0	18 866,3
Déficit	277,0	291,6
Total équilibre du compte	19 145,1	19 157,9